

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative à la 2ème Modification du PLU .

Par arrêté n° 2017/U.04 du 21 février 2017 le Maire, Mme Nicole VILLARD a ordonné l'ouverture de l'Enquête Publique sur le projet de 2ème modification du PLU.

Monsieur Francis ROGET , officier supérieur (chef d'escadron) de la Gendarmerie en retraite, a été désigné commissaire enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de MOITPELLIER.

L'enquête se déroulera à la mairie du BOULOU, pendant 31 jours consécutifs, du 03 avril 2017 au 03 mai 2017 inclus, aux jours et heures habituelles d'ouverture de la mairie .

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier, consigner ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser au Commissaire-enquêteur par correspondance à l'adresse suivante : Mairie du BOULOU, 2 Avenue Léon-Jean Grégory 66160 Le BOULOU.

Ou par courriel à l'adresse suivante: enquetepubliqueplu@mairie-leboulou.fr

Pendant toute la durée de l'enquête le dossier sera consultable sur le site internet (www.mairie-leboulou.fr).

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux heures et dates suivantes :

- lundi 10 avril 2017 de 14h00 à 18h00
- vendredi 21 avril de 14h00 à 18h00
- samedi 29 avril de 09h00 à 12h00

Toute personne peut obtenir communication du dossier d'Enquête Publique sur sa demande et à ses frais en s'adressant à la Mairie du BOULOU.

Le dossier est dispensé d'Evaluation Environnementale par décision de l'Autorité Environnementale de l'Etat en date du 08 septembre 2016.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Madame Nicole VILLARD, Maire du BOULOU, 2 Av Léon Jean Grégory
Téléphone : 04 68 87 51 00

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le Commissaire-enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre au Maire son rapport et ses conclusions motivées.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions seront tenus à la disposition du public en mairie du BOULOU et publiés sur le site internet à l'adresse www.mairie-leboulou.fr

Au terme de l'enquête, le Conseil Municipal compétent en la matière se prononcera par Délibération sur l'approbation de la 2ème modification du PLU.

Le Maire,

Mme NICOLE VILLARD